

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

Commune de BUCQUOY

ARRÊTE MUNICIPAL

ARRÊTE MUNICIPAL n°17/2023

La Maire de la Commune de BUCQUOY (Pas-de-Calais)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu les travaux des espaces verts prévus par la société LEGRAND dans la rue Druet au niveau du Lycée Saint Joseph le jeudi 16 février 2023,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de ces travaux en toute sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux des espaces verts seront réalisés par la société LEGRAND le jeudi 16 février 2023.

Article 2 : Le jeudi 16 février 2023 de 08h00 à 17h00, la circulation sera interdite dans la rue Druet.

Article 3 : Seuls les véhicules de secours d'urgence et de gendarmerie seront autorisés à emprunter les voies interdites.

Article 4 : Les panneaux de signalisation et des barrières seront posés par les agents communaux, aux extrémités des parties interdites.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de BUCQUOY.

Article 6 : Madame le Maire de BUCQUOY et le Commandant de Gendarmerie de BEAUMETZ LES LOGES sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BUCQUOY, le 13 février 2023

La Maire,

Anne-Marie BARBIER



La Maire certifie sous sa seule responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.